



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021**

**Présidence : Bruno Nestor AZEROT**  
**Date de convocation : 09 décembre 2021**  
**Nombre de conseillers en exercice : 20**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 15**  
**Nombre de procuration : 01**

**Extrait n°BC-12-2021/248**

**Objet : Attribution de subventions aux associations émergeant au contrat de ville de Sainte-Marie – Appel à projets 2021.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Bruno Nestor AZEROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Frédéric BUVAL, Thierry MARECHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

**AVAIENT DONNE PROCURATION**

Christian RAPHA à Frédéric BUVAL ;

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES**

Christian RAPHA, Félix ISMAIN, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN, Jiovanny WILLIAM.

**Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire modifiant notamment la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

**Considérant** que 50 structures ont proposé leur action dans le cadre de l'appel à projets 2021 de Sainte-Marie. 47 projets ont été sélectionnés et pour 26 d'entre eux une participation financière de CAP Nord Martinique est sollicitée ;

**Considérant** que CAP Nord Martinique a participé au Comité Technique (COTECH) et au Comité de Pilotage (COFIL) dont il est membre, pour la sélection des actions conformément à l'engagement du Président dans la convention signée ;

**Considérant** que le Comité de Pilotage du CDV a notifié une participation financière de l'État ;

**Considérant** les notifications reçues de la Ville de Sainte-Marie ;

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**DECIDE****Article 1 :**

**D'attribuer** les subventions aux associations émergeant au contrat de ville de Sainte-Marie dans le cadre de l'appel à projet 2021 comme suit :

Montant	Bénéficiaire	Projet
1 000 €	Office de la culture des sciences et du patrimoine de sainte marie Kaynou	La relation de l'être à la culture
500 €	Compagnie Kameleonite	DANSARMONIE 3 :
4 000 €	ENVOL3 Martinique	Visiteurs familiaux – Les sentinelles du Nord
2 000 €	Asso Aspireplus : aide et soutien à la personne humaine	Conférence Jazz Réflexion
2 000 €	Assoc rég Martinique centres entrainement aux méthodes d'éducation éducative	Opération Ville Vie Vacances « initiative Vakans Citoyenne »
500 €	Association Nou ce Nou	Jeux sportifs et d'opposition pour la transmission des valeurs citoyenne
1000 €	Emergence securisme	Prévention au risque d'AVC :
1000 €	Epy dem j	Soutien Scolaire
2 000 €	Fongiromon aqua club	Mise en place d'activités aquatiques en piscine pour les habitants et les associations du Tombolo City.
1 000 €	Collège Emmanuel SALDES	Favoriser la réussite scolaire des élèves de 3 <sup>ème</sup>
3 100 €	Collège Emmanuel SALDES	Ecole ouverte
3 000 €	Centre d'activité de jour et hébergement temporaire	CAPAHT (Centre d'accueil de jour et hébergement temporaire)
6 000 €	Association k'nel	Accès aux soins aux personnes vulnérables.
500 €	Conseil citoyen tombolo city	Les métiers en uniformes - forum pour l'insertion et l'emploi des publics résidant en quartiers prioritaires
10 000 €	Kaleidoscope	Programme ESS'ENTIEL PLUS
1 900 €	Association coup de pous	Action d'accompagnement à la création d'entreprises de proximité
5 000 €	D'antilles et d'ailleurs	Station de l'engagement
6 000 €	D'antilles et d'ailleurs	Concours Jénès Nou pa ka fè lafet :
4 000 €	karibsport	Ateliers karib'teens 360 - valeurs de la république et citoyenneté.
2 500 €	Émergences securisme	Secouriste player one 97230.

**Article 2 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 12 janvier 2022

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

